

Conseil d'arrondissement du 5 mars 2018

Vœu déposé par Carine Petit et les élus du groupe socialistes, radicaux et apparentés relatif à la délibération 2018 DU 102 – Maine Montparnasse

Considérant les objectifs poursuivis par le projet partenarial qui vise à renforcer l'urbanité du site et réaliser un quartier mixte d'activités économique, de logement et d'équipements ; considérant la nécessité de réaliser du logement social, première priorité à Paris ; considérant la nécessité de préciser que les équipements prévus doivent avoir une vocation d'intérêt général

Considérant que le périmètre opérationnel proposé par cette délibération ne prend pas en compte la rue du Commandant Mouchotte alors que celle-ci est au cœur de projet structurant pour le quartier Maine Montparnasse,

Considérant que les modalités de concertation proposée prévoient, entre autre, au minimum deux réunions publiques ; Considérant l'insuffisance des modes d'annonce des lieux et des dates de ces réunions publiques, alors que le projet nécessite que le plus grand nombre y participe.

Sur proposition de Carine Petit et des élus du groupe socialistes, radicaux et apparentés, le conseil d'arrondissement émet le vœu que les délibérations DU 102-1 et DI 102-4 soient amendées de la manière suivante :

- DU 102-1 - Article 1 :

Rajouter des éléments entre guillemet :

- **Renforcer l'urbanité du site et réaliser un quartier mixte d'activités économiques, de logements, « dont des logements sociaux », et équipements « d'intérêt général »;**

- DU 102-1 - Article 2 :

Modification du paragraphe « Le lieu et la date des réunions publiques seront annoncés par une insertion dans deux quotidiens nationaux ou locaux et par un affichage sur le site et ses abords, ainsi que dans les mairies des 6ème, 14ème et 15ème arrondissements » ;

Par le paragraphe : « Le lieu et la date des réunions publiques seront annoncés par une insertion dans deux quotidiens nationaux ou locaux, par un affichage sur le site et ses abords, ainsi que dans les mairies des 6ème, 14ème et 15ème arrondissements, et par une invitation distribuée dans toutes les boites au lettres des 3 arrondissements concernés »

- DU 102-4 – plan annexé

Intégration de l'ensemble de la rue du Commandant Mouchotte au périmètre opérationnel.